

Image not found or type unknown



Heures de délégation hors du temps de travail

Par **VALEM_old**, le **23/11/2007** à **20:02**

Bonjour,rrnJe suis membre du CE. En cette fin d'année, nous préparons le pot de Noël.rnHabituellement il a lieu en soirée après le travail. Les membres du CE seront donc présents jusqu'à la fin du pot et même au delà pour le rangement. Pouvons-nous prétendre au paiement des heures de délégation même pour celles effectuées au delà du temps de travail? Si oui à quel taux?rrnMerci d'avance.